

Parcours préparatoire au professorat des écoles Cahier des charges

I. Principes généraux ayant guidé le cahier des charges

- Ce nouveau parcours doit apparaître en tant que tel sur Parcoursup (avec une forte visibilité/lisibilité).
- Il doit être typé très clairement comme « préparatoire au professorat des écoles ». Il impliquera une articulation avec le master MEEF mention premier degré.
- Il sera diplômant (aboutissant à un diplôme national de licence généraliste), avec un débouché naturel sur le master MEEF.
- Il reposera sur une capacité d'accueil limitée, mais avec une volonté d'ouverture sociale. Il pourra s'articuler à partir du L2 avec un parcours d'AED préprofessionnalisation.
- La question de la sortie du parcours à l'issue de l'obtention de la licence, pour ceux ne poursuivant pas en master MEEF, doit être posée en termes soit de réorientation soit d'insertion professionnelle.
- Il sera pluridisciplinaire.
- Il comprendra un socle d'enseignements fondamentaux (avec un cadrage national pour la partie des enseignements assurés par les lycées).
- Il devra aussi préparer à la polyvalence du métier de professeur des écoles.
- Il comprendra un temps d'initiation aux méthodologies et aux apports de la recherche concernant les apprentissages chez l'enfant.
- Il inclura une sensibilisation à l'environnement institutionnel du MENJS et plus généralement du cadre de la fonction publique d'éducation (système et gouvernance, éthique et déontologie, entrée juridique, carrières, etc.).
- Il comportera un temps de mobilité internationale et de découverte d'autres systèmes de formation des professeurs des écoles. Cette ouverture internationale pourra être capitalisée dans la perspective de passer, en master, le nouveau certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE).
- Il pourra également comporter une possibilité de stage dans les structures et dispositifs relevant du handicap (IME par exemple) et, plus largement, prenant en compte les différents cas d'empêchement à la scolarisation.

- La professionnalisation devra intervenir tôt dans le parcours afin que les étudiants soient en contact avec le métier (temps d'observation de ce qu'est la réalité du métier) et puissent rapidement s'assurer de la pertinence de leur choix d'orientation. Cette professionnalisation sera construite de manière progressive tout au long des trois années du parcours.
- Il conviendra de mettre en place une co-construction « sco-sup » sur la durée du parcours de la licence : on pourra envisager une architecture de type CPGE couplée avec une formation en université conduite simultanément. Le modèle à inventer sera de type « hybride », avec des étudiants recevant des enseignements en lycée et en université, ainsi que des stages dans des classes ou en milieu éducatif.
- Les équipes enseignantes du lycée et les équipes pédagogiques du supérieur travailleront conjointement afin de garantir une parfaite articulation du parcours.

II. Éléments de cadrage proposés

Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est :

- Un parcours de licence adossé prioritairement (mais pas exclusivement) à une licence de lettres, de sciences du langage, de sciences ou de mathématiques,
- Un parcours labellisé par la DGESIP,
- Un parcours avec une inscription sur Parcoursup identifiée « Parcours préparatoire au professorat des écoles ».

Calendrier

5 juillet 2021	Lancement du 2 ^{ème} AMI Parcours préparatoire au professorat des écoles
22 octobre 2021	Date limite d'envoi des lettres d'intention par les établissements en réponse à l'AMI
Octobre-novembre 2021	Examen des lettres d'intention par la commission
26 novembre 2021	Annonce des résultats du 2 ^{ème} AMI et des établissements labellisés « PPPE »
26 novembre 2021-15 décembre 2021	Mise en ligne sur Parcoursup
Janvier 2022 - juin 2022	Accompagnement des nouveaux PPPE labellisés
Septembre 2022	1 ^{ère} rentrée des parcours préparatoires au professorat des écoles (vague 2)

■ Lancement du deuxième appel à manifestation d'intérêt

Un deuxième appel à manifestation d'intérêt est lancé au début du mois de juillet 2021 afin de permettre la labellisation des établissements qui ouvriront à la rentrée 2022. Il s'agira d'identifier des binômes université-lycée capables de développer un parcours de licence PPPE co-construit, dans une stratégie de site cohérente.

Dans un premier temps, les binômes université-lycée enverront une lettre d'intention à la commission ad hoc, accompagnée d'un avis du recteur de région académique. Ces lettres seront étudiées par la commission pour une labellisation des PPPE sélectionnés et une mise en ligne sur Parcoursup.

Dans un second temps, les PPPE sélectionnés enverront leurs projets détaillés en respectant le cahier des charges. Les équipes pédagogiques mixtes (lycée et université) veilleront à la co-construction des enseignements afin de pouvoir les afficher en UE et en blocs de connaissances et de compétences.

■ Périmètre pour la rentrée 2022

- Objectif plancher : un projet avec 1 cohorte de 25 à 40 étudiants/an par académie ;
- Objectif plafond : deux ou éventuellement trois projets avec 1 cohorte de 25 à 40 étudiants/an par académie ;
- Inclure les outre-mer ;
- Dans tous les cas, le choix de la localisation (lycée et site universitaire) sera essentiel.

■ Constitution et formation des équipes pédagogiques

Équipes enseignantes pour la partie « lycée »

- Équipes enseignantes constituées par les chefs d'établissement en lien avec les corps d'inspection,
- Pondération des heures de type CPGE pour le calcul de l'ORS pour une meilleure reconnaissance et attractivité,
- Dans le cadre de la professionnalisation, pourront intervenir des praticiens du premier degré, par exemple des conseillers pédagogiques ou des IEN, sous forme de conférences ou d'ateliers.

Équipes pédagogiques des licences concernées pour la partie université

- Les équipes pédagogiques seront constituées par les établissements universitaires porteurs en fonction des licences proposées et des enseignements définis. La présence d'enseignants-chercheurs est nécessaire mais non exclusive.

Printemps 2022, pour tous les enseignants : mise en place d'une **formation** nationale et académique. Il s'agit de créer les conditions d'une culture commune à tous les intervenants, nécessaire pour garantir la cohérence de la licence.

Côté MENJS : mise en place d'une formation nationale inscrite au plan national de formation ainsi que de formations académiques.

■ Concept général de la formation

Le PPPE est un parcours de licence, en 180 ECTS (60 ECTS / an), qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université, avec une universitarisation progressive.

Le PPPE s'appuie sur un référentiel de compétences impliquant la co-construction structurée mais souple des formations au lycée et à l'université.

En L1, il s'agit de renforcer les fondamentaux, principalement en lycée.

En L2, l'étudiant alterne à parts égales entre lycée et université en continuant d'approfondir les fondamentaux en lycée et en ouvrant progressivement sur la majeure choisie en université.

En L3, l'étudiant voit la partie universitaire renforcée, toujours en lien avec les enseignements en lycée.

• Proposition de répartition des enseignements (universitarisation progressive)

- L1 : 75 % lycée – 25% université
Rotation de type : 3 semaines lycée / 1 semaine université
- L2 : 50% lycée – 50% université
Rotation de type : 2 semaines lycée / 2 semaines université
- L3 : 25% lycée – 75% université
Rotation de type : 1 semaine lycée / 3 semaines université

• Stages et mobilités à l'étranger

- L1 : stage massé ou filé d'observation de 3 semaines massées en école (avec découverte du collège de secteur) au S2.

- L2 : stage massé ou filé d'observation et pratique accompagnée de 3 semaines massées avec un rapport de stage au S4 (6 ECTS)

- L3 : mobilité de minimum 4 semaines massées à l'étranger (6 ECTS) :

- stage de renforcement linguistique à l'étranger pour les étudiants ayant besoin de renforcer leurs acquis linguistiques,

ou

- stage d'observation d'un autre système éducatif (en langue étrangère) pour les étudiants présentant un niveau en langue avéré.

■ Organisation des enseignements

L1 et L2 : 28 semaines de cours par an + 3 semaines de stage en école : 31 semaines.

L3 : 27 semaines de cours + 4 semaines de mobilité à l'étranger : 31 semaines.

• Pour la partie université

Chaque parcours sera construit en fonction de la majeure de licence de référence. Les enseignements comprendront, en outre, une initiation progressive à la recherche (rencontre avec des chercheurs,

présence à des séminaires, visites de laboratoire, etc.). Les modalités de contrôle de connaissances seront validées dans les instances compétentes.

Enseignements à l'université (majeure disciplinaire selon licence)	L1	L2	L3
À définir selon la licence qui porte le parcours	18 ECTS	27 ECTS	40,5 ECTS

- **Pour la partie lycée**

Volume horaire hebdomadaire : 27h/semaine (24h de cours + 3 h de soutien modulables).

Les modalités de contrôle de connaissances seront définies en équipe.

Enseignements au lycée	L1 (21 semaines)	L2 (14 semaines)	L3 (7 semaines)
Français - étude de la langue et littérature Atelier d'écriture	6 h/sem Soit 10 ECTS	5 h 5 ECTS	4 h 2ECTS
Mathématiques Atelier de mathématiques	6 h/sem 10 ECTS	5 h 5 ECTS	4 h 2ECTS
Philosophie morale et politique (laïcité, valeurs de la République...)	2 h 3 ECTS	2 h 2 ECTS	2 h 1 ECTS
EPS	2 h 3 ECTS	2 h 2ECTS	2 h 1 ECTS
Histoire-géographie	2 h 3ECTS	3 h 3 ECTS	3 h 1,5 ECTS
Sciences et technologie	2 h 3ECTS	3 h 3ECTS	3 h 1,5ECTS
Langue Vivante	2 h 3ECTS	2 h 2ECTS	3 h 1,5 ECTS
Arts plastiques et éducation musicale	2 h 3ECTS	2 h 2ECTS	3 h 1,5 ECTS
Accompagnement individualisé	3 h 4ECTS	3 h 3 ECTS	3 h 1,5 ECTS
Total	27 h/Sem 42 ECTS	27 h/Sem 27 ECTS	27 h/Sem 13,5 ECTS

En plus des enseignements, seront organisés des temps d'échanges avec des professionnels et des conférences.

Il sera primordial de veiller à la cohérence globale de ce parcours de licence grâce à l'étroite articulation entre la partie lycée et la partie université.

Le parcours de l'étudiant sera co-construit entre les équipes enseignantes du lycée et les équipes pédagogiques de l'université.

- **Commission d'examen des vœux**

Dans le cadre de la procédure Parcoursup, une commission des vœux mixte (université/ lycée) examinera les vœux des candidats.

■ **Financement du Parcours PPPE**

S'agissant des enseignements dispensés en lycée :

- Étant donné le volume horaire des enseignements de français et de mathématiques, notamment en première année, il peut être proposé aux enseignants d'intégrer ces enseignements dans leur ORS ; à ce titre une dotation complémentaire en emplois sera accordée couvrant ces deux disciplines sur le programme 141 pour la rentrée 2022.
- L'organisation des enseignements en lycée n'occupant qu'une partie de l'année scolaire (de 7 à 21 semaines selon le niveau), la rémunération des enseignants peut s'envisager sous forme d'heures supplémentaires, en particulier pour les autres disciplines.
- Dans le cadre de cette expérimentation, chaque heure effective d'enseignement réalisée dans un PPPE sera affectée d'un coefficient de pondération de 1,5.

La DGESCO consacrera un budget conséquent afin de concevoir des ressources pédagogiques, d'accompagner les enseignants concernés par les PPPE et d'harmoniser leur déploiement au cours des trois prochaines rentrées.

La DGESIP financera également les places créées dans les universités, aux niveaux L1, L2 et L3, afin de permettre la structuration des nouveaux parcours sur la partie universitaire tout en prenant en compte leur universitarisation progressive.

Le financement sera ainsi constitué :

- d'une part pérenne, calculée sur la base d'un coût par place s'élevant, en année pleine, à 1 000 euros en L1, 1 500 euros en L2 et 2 200 euros en L3 ;
- d'une part non pérenne de 400 euros par place créée, versée uniquement l'année de mise en place des L1, L2 et L3, pour accompagner l'élaboration des nouveaux cursus (ingénierie pédagogique, coordination avec les lycées, mise en place de dispositifs de réorientation en fin de licence...).